

Introduction

par voie de négociation. Dans une négociation commerciale, le Canada chercherait donc:

À maintenir notre accès aux marchés par:

- Un traitement spécial pour le Canada limitant l'effet protectionniste des recours commerciaux que permet la législation américaine, à savoir l'exemption des mesures visant d'autres pays et une rigoureuse limitation du degré et de la durée des mesures qui affectent le Canada;
- Une meilleure définition des programmes d'aide financière donnant matière à compensation (à savoir les subventions) et visant l'industrie, l'agriculture et la pêche de façon à réduire la menace de droits compensatoires;

À renforcer notre accès aux marchés par:

- Un accès plus large aux marchés publics de l'Administration fédérale et des États américains; et
- Une large libéralisation du commerce découlant de l'élimination des tarifs douaniers et des contingents, s'accompagnant d'un échéancier raisonnable et comportant des dispositions adéquates au plan de l'ajustement et de la transition. Les barrières existantes entravent ou empêchent une pleine participation de l'industrie canadienne au marché nord-américain. Un abaissement de ces barrières nous donnerait également accès à des facteurs de production moins onéreux et améliorerait ainsi la compétitivité de notre économie;

À protéger notre accès aux marchés par:

- Un solide mécanisme de règlement des différends pour neutraliser les disparités de taille et de pouvoir et pour fournir des solutions justes, expéditives et finales aux divergences de vues et de pratiques;
- Des dispositions institutionnelles et autres qui maintiennent notre indépendance d'action au plan des politiques sociales, industrielles, culturelles et étrangères, ainsi qu'au plan du travail et de l'environnement; et
- Un traité recevant l'assentiment des pouvoirs législatifs et exécutifs pour protéger nos obligations mutuelles et pour compenser les différences entre les deux régimes de gouvernement.